Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025 Délibération n° 2025-40

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **dix-huit décembre** à **dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **douze décembre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	**20**
Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Céline GOUEZ, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Emilie LE JEUNE, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Olivier BERTHELOT, Rénato BISSON

Absents excusés : 2

Stéphane LE ROUX, et Gwenaëlle LE HIR donnent respectivement procuration à Céline GOUEZ, et Olivier BERTHELOT

Absents : 1

Patrick ROUDAUT

Secrétaire de séance

Olivier BERTHELOT

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2025

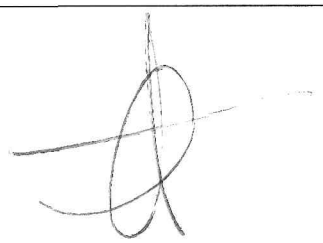
Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Décisions du maire
- Rapport d'activité de la CLCL 2024
- Bretagne Mobilités – adhésion au syndicat mixte
- Modification des statuts de la CLCL
- Mandat spécial au Maire - Salon des maires et des collectivités locales 2025
- Initiation au breton – école SAND
- Décision modificative – dissolution du SIMIF
- Budget – créances en non-valeur 2025
- Budget – créances éteintes 2025
- Budget – créances en non-valeur 2025 (2)
- Adhésion à l'association : Le prix des Incorruptibles
- Effacement de réseaux : quartier Baron – rue du Maréchal Leclerc
- Subvention – Association des enseignantes de l'EPG
- Convention Micro-folie
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_40-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2025.

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 22 décembre 2025

Le secrétaire de séance, **Olivier BERTHELOT**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.